

Réseau ARPEGE

Maison Des Adolescents du Gard
15 Rue Sainte Anne 30900 NIMES

Entrée public : 34 Ter Rue Florian,
30900 NIMES

04 66 84 86 39 /
contact.arpege@mda30.com

« La Gazette d'Arpège », éditée tous les trimestres, se veut être un support permettant d'initier une lecture partagée du travail en réseau et d'identifier des ressources professionnelles et partenariales activées auprès des adolescents et des jeunes adultes.

Il nous est également possible de venir à votre rencontre afin de vous présenter l'ensemble de nos actions sur simple demande de votre part.

Ce numéro vous propose de revenir sur des conférences qui se sont déroulées ces derniers mois autour de thèmes transversaux rencontrés dans l'accompagnement des adolescents et de leur famille. L'expérience de l'adolescent d'aujourd'hui en interaction avec le monde, est développée dans la conférence de Monsieur Dérivois, «Adolescence et Interculturalités». La parentalité face à l'épreuve de la séparation du couple, est abordée avec l'intervention de Messieurs ALBERNHE et JUSTON sur la thématique de l'aliénation parentale.

CONFÉRENCE DU 25 MAI 2018 «ADOLESCENCE ET INTERCULTURALITÉS» DE D. DERIVOIS

Un concept clé pour aborder cette thématique, «la clinique de la mondialité»

Avec le concept de «clinique de la mondialité», Daniel Dérivois propose de penser le monde et de se penser dans le monde. Il s'agit d'une posture pour aider à penser ce qui nous arrive, comme la crise des migrants, les souffrances identitaires des adolescents dits de banlieue, les attentats, les souffrances institutionnelles... Elle permet de faire le lien entre le proche et le lointain, l'infiniment grand et l'infiniment petit.

Daniel Dérivois perçoit le 21^{ème} siècle comme le siècle de l'identité culturelle, religieuse, marqué par un repli identitaire, le développement des notions de radicalité/déradicalité. Dans ce monde binaire, nous sommes sommés de choisir notre camp, (ex: pour ou contre l'accueil des migrants) Il développe l'idée que nous sommes tous dotés d'un héritage identitaire, et face à un choix :

- celui de réciter son identité, ce qui amène à une identité figée
- celui de mettre en récit cet héritage, ce qui peut donner le vertige car il signifie accepter de changer dans la rencontre avec l'autre.

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA), «analyseurs de l'adolescence contemporaine et des institutions de la protection de l'enfance»

La problématique des MNA, permet de réfléchir sur différentes questions. En voici quelques unes, abordées lors de la conférence:

- La complexité du **traumatisme**. Par exemple, des adolescents sont violentés par des personnes qui leur ont fait du bien. Certains témoignent en effet d'agressions subies de la part de leur passeur.
- La différence entre «**adolescents d'ici et d'ailleurs**»: que signifie ces termes aujourd'hui dans un contexte de mondialisation? Daniel Dérivois désigne «**les adolescents du monde**»
- La tâche primaire des Maisons d'Enfants à Caractère Social
- Le travail avec la famille et la parentalité
- L'accueil de la souffrance dans nos institutions
- Les postures et identités professionnelles, avec la mise en place de formations «spécifiques»

«Il n' existe pas d'étrangers. il n'existe que des versions de nous-mêmes» Toni Morrison.

PROJET EN COURS POUR ARPEGE

Une journée de sensibilisation auprès des professionnels du département, concernant les prises de risques sexuels et mises en danger est en construction. La date prévue pour cette journée est le 4 octobre 2018 (à confirmer).

Ce projet résulte du constat que ces derniers temps, nous sommes confrontés à la problématique de mise en danger du côté de la sexualité par des mineurs. Le terme de prostitution émerge sur certaines situations rencontrées par l'équipe d'Arpège. Face à cette problématique, les professionnels sont parfois désarmés, d'une part parce que cela concerne le champ de la sexualité, d'autre part parce que ce sont des mineurs, qui ont été victimes de violences sexuelles auparavant dans une grande majorité des cas.

Cette journée de sensibilisation serait organisée sous forme plénière le matin avec plusieurs intervenants, ainsi qu'un après-midi en groupe plus restreint avec des professionnels confrontés à des prises en charge avec une problématique de mise en danger du côté de la sexualité.

BIBLIOGRAPHIE

Clinique de la mondialité : vivre ensemble avec soi-même, vivre ensemble avec les autres, Daniel Dérivois, Préface de M. R. Moro ; Postface de F. Laplantine, De Boeck Supérieur, 2017.

Accompagner le déménagement des mineurs non accompagnés : une étude exploratoire en protection de l'enfance. Dérivois D, et al. Ann Med Psychol (Paris) (2017).

Le juge aux affaires familiales face au syndrome d'aliénation parentale : comment le repérer et le gérer, Marc Juston, Journal du droit des jeunes 2011/7 (N° 307), p19-27.

CONFÉRENCE DU 26 MARS 2018 SUR LE THÈME «ALIÉNATION PARENTALE» DE M. JUSTON ET T. ALBERNHE

L'Aliénation Parentale, un concept théorique controversé, expliqué par Marc JUSTON, ancien Juge aux Affaires Familiales et Thierry ALBERNHE, Psychiatre

Le terme « **Aliénation Parentale** » est défini par le psychiatre Richard Alan GARDNER en 1985. Pour lui, « le Syndrome de l'Aliénation Parentale (SAP) se retrouve lorsque l'un des parents programme l'enfant pour qu'il haisse l'autre parent sans justification ». Paul BENSUSSAN (Psychiatre, Expert auprès de la Cour de Cassation et de la Cour Pénale Internationale) apporte sa définition : « un enfant s'allie à un parent aliénant qui écarte l'autre parent ». Cette approche met l'accent non plus sur une personne, mais sur l'alliance entre parent et enfant sans raison légitime.

Le concept de SAP est controversé dans la littérature. Aujourd'hui il est appréhendé comme un **phénomène interrelationnel** et non une pathologie. « On rencontre un système, un fonctionnement dans le SAP plutôt qu'un syndrome individuel ou une maladie mentale » (T. ALBERNHE). Cette notion est cependant reconnue par la jurisprudence française. En effet, en juin 2013, la Cour de Cassation a réfuté le discernement d'un enfant atteint d'un SAP. Il n'a donc pas pu être entendu par le Juge aux Affaires Familiales (JAF) sur sa résidence principale.

« **L'expertise familiale** » tend à se développer comme outils du JAF car elle ne cible pas uniquement l'enfant ou le parent. Elle permet d'apporter une compréhension globale du phénomène en mettant en avant notamment l'histoire intergénérationnelle des parents.

Vers une pratique visant à soutenir la coparentalité pendant et après la vie commune

Il est rappelé l'importance de la **coparentalité** avec le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, distinct de la résidence de l'enfant, dans la séparation mais aussi pendant la vie commune. Les parents sont à égalité de droit et de devoir et doivent prendre leur décision dans l'intérêt de l'enfant. Dans beaucoup de situations désormais, l'audition de l'enfant se fait devant le JAF. Quels sont les risques de cette « **culture de l'audition de l'enfant** ». S'agit-il toujours de protéger l'enfant ? Il est constaté que parfois, l'enfant est placé en situation d'autorité et de décideur du lieu de sa résidence par ses parents et la justice. Une inversion des places parents/enfant peut se créer en demandant l'avis à l'enfant.

Le cadre judiciaire ne permet pas de tout régler, il s'agit d'un travail d'articulation avec les différents partenaires (médecins, psychologues, juges...)

La Médiation Familiale

La loi de modernisation de la Justice du 18 novembre 2016 encourage le développement des modes amiables de résolution des conflits, dont la Médiation Familiale (MF). La MF est valorisée dans les procédures de séparation : il s'agit de passer du système perdant/perdant à la logique gagnant/gagnant. Le message transmis aux parents est « vous êtes capable de... ». Ce sont leurs propres compétences qui sont ainsi recherchées.

Depuis le 1^{er} avril 2018, c'est la Caisse d'Allocation Familiale qui gère les pensions alimentaires, dans le but de « déjudiciariser » certains aspects de la séparation.

Des outils pratiques

Il existe des outils créés par la Caisse d'Allocation Familiale du Gard pour accompagner les parents dans les séparations :

-le site internet www.mooc-parents-separation.caf30.fr (MOOC = Massive Open Online Courses) dispose de cours en ligne sur la séparation et la coparentalité. A partir de vidéos, d'animations, de quiz, il apporte de manière ludique les réponses aux questions que se posent les parents.

-des séances collectives ont lieu pour échanger sur des sujets tels que les aspects sociaux et psychologiques de la séparation, les réactions et besoins des enfants en fonction de leur âge, la médiation familiale.

LE RÉSEAU EST SOUTENU PAR :



Fermeture estivale de la Maison des Adolescents et du réseau Arpège du 30 juillet au 9 août.